

dit que les habitans du pays auront le droit d'envoyer des personnes à leur place, telles qu'ils voudront les choisir, avec plein pouvoir d'agir pour eux. Elle leur donne le droit d'en envoyer 50, ce qui est assez ; et par la constitution le Gouverneur ne peut pas passer aucune loi sans leur consentement ; le Gouverneur, et les officiers du Gouvernement ne peuvent faire que ce que la loi dit ; et ils ne peuvent faire de loi sans que ceux que nous avons envoyé pour nous représenter, y consentent. — Si c'est comme cela, la constitution est bonne ; il ne peut nous arriver de mal si nos représentans sont des gens fiables et bien choisis ; et ce ne seroit pas mal alors, qu'ils disputassent un peu quand les choses n'iroient pas à leur fantaisie. Mais est-il bien certain que c'est comme cela ? Pourquoi est-ce qu'il y en a qui nous disent que la constitution ne vaut rien ? — Qui sont ceux qui disent cela ? — Ce sont les Messieurs, les gens instruits. — Ne voyez vous pas qu'ils ont leur raisons